

Le Directeur Général

Paris, le 27 février 2017,

**M. François FILLON**  
Candidat à la Présidence de la  
République  
6, rue Firmin Gillot  
75015 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Le Parlement européen a récemment débuté l'examen de la réforme de la directive 2001/29/CE sur le droit d'auteur dans la société d'information. Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que les auteurs français accueillent cette réforme susceptible de bouleverser profondément l'exercice du droit d'auteur en France comme en Europe, de nuire à leur capacité de percevoir de justes rémunérations et de conserver leur droit d'autoriser et d'interdire.

Face à tous ceux qui, au sein de la Commission comme du Parlement Européen, se sont déjà prononcés pour un recul sévère des droits des auteurs afin de favoriser l'émergence d'un marché unique numérique sans frontières, nous attendions une mobilisation efficace des responsables politiques français pour conforter notre modèle et améliorer la situation et la rémunération des auteurs.

C'est donc avec beaucoup de déception et d'incompréhension que nous avons accueilli le rapport remis par M. Marc Joulaud, député européen membre de votre parti et du Parti Populaire Européen (PPE), au nom de la Commission Culture du Parlement européen. Nous n'avons d'ailleurs pas en mémoire d'autres exemples de rapports rédigés par un député français au sein d'une Commission Culture dont l'ambition est souvent de soutenir les créateurs et qui se seraient livrés à une telle remise en cause du droit d'auteur.

Avec la reconnaissance de trois nouvelles exceptions au droit d'auteur, au-delà même de ce que proposait le texte de la Commission européenne, et en refusant de promouvoir un droit à rémunération pour les auteurs partout en Europe, sur le modèle français, M. Joulaud apporte sa contribution à l'affaiblissement du droit d'auteur.

Alors que le gouvernement français mais aussi des députés de votre famille politique, à l'Assemblée nationale, avec le récent rapport d'Hervé Gaymard, au Sénat et au Parlement européen, mènent un juste combat depuis de nombreuses années pour consacrer la légitimité et la nécessité du droit d'auteur afin de financer la création et de rémunérer les auteurs, les prises de position de M. Joulaud relèvent de l'irresponsabilité.

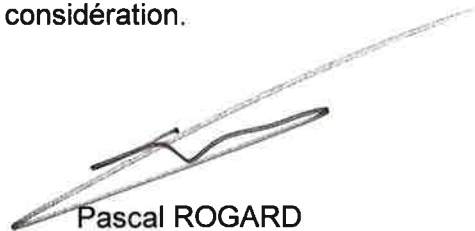
Elle risque d'affaiblir la position assumée par les pouvoirs publics français, au-delà même des alternances et des clivages politiques, et de créer une division dont bénéficieront ceux qui se livrent aujourd'hui à un lobbying intense en Europe pour éviter toute régulation et se défaire des règles sur le droit d'auteur.

Le Directeur Général

Nous ne voulons pas croire que ces orientations, en complet décalage avec la politique conduite par Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République, pourraient refléter la politique européenne en matière de culture que vous conduiriez à la tête de la France ces cinq prochaines années.

Aussi, il nous a semblé urgent de vous alerter sur les dégâts que ne manqueraient pas d'avoir les propositions de M. Joulaud : dégâts sur l'effectivité du droit d'auteur ; dégâts auprès des auteurs et plus largement des professionnels de la création et de la culture qui ne comprendraient pas que la France puisse renoncer à un droit d'auteur, consubstantiel à l'efficacité de notre politique de diversité culturelle.

En espérant que vous aurez à cœur de souligner votre engagement à défendre le droit d'auteur et de clarifier les positions qui seront exprimées et défendues publiquement par le groupe français au sein du PPE, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Pascal ROGARD